



## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 MARS 2025

---

### PROCES VERBAL DE SEANCE

---

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 04/03/2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Présents :

COIGNARD Ronan	BLANCHE Marina	MACÉ Camille
AUBERT Joëlle	BOURIEN Yannick	MESLÉ Gaëtan
MULLER Sarah	GARCIA Déborah	
CREPIN Richard	LE BARBIER Benoît	

Secrétaire de séance : GARCIA Déborah

Absents excusés : LE MINTIER Yves

Absents : DESBOIS Alice – AUBRY Gwénaël - PRESSE Christophe

### COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire fait état des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière réunion du conseil, à savoir :

#### DECISION N° 2025-03 : SIEGES DE BUREAU

Le Maire de la Commune de Concoret,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis présenté par deux sociétés pour la fourniture de sièges de bureau, à destination de la mairie et de l'agence postale,

#### Décide

**Article 1 :** de valider le devis de Bureau Vallée de Ploërmel d'un montant de 1 875.60 € TTC

**Article 2 :** d'inscrire les crédits en section d'investissement du budget communal 2025.

**Article 3 :** La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

A CONCORET, le 24 février 2025

## DECISION N° 2025-04 : CAMPING – CHAUDIERE ELECTRIQUE

Le Maire de la Commune de Concoret,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis présenté par la société Alpha Ouest

### Décide

**Article 1 :** de valider le devis de la société Alpha Ouest d'un montant de 2 445.30 € TTC, pour la fourniture et pose d'une chaudière électrique en renfort du solaire aux sanitaires du camping

**Article 2 :** d'inscrire les crédits en section d'investissement du budget communal 2025.

**Article 3 :** La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

A CONCORET, le 27 février 2025

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance :

Il est proposé de désigner Mme Déborah GARCIA comme secrétaire de séance.

### N° 00/03/2025 – DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

#### « PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL »

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

### N° 01/03/2025 – CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2025 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le Procès-verbal du dernier conseil municipal.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2025, est approuvé, par vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **N° 02/03/2025 – DECLASSEMENT DE PARCELLES COMMUNALES**

Monsieur le maire fait lecture du courrier des gérants du camping qui demandent le passage dans le domaine privé de la commune des parcelles concernées par la gestion du camping et aujourd'hui dans le domaine public de la commune.

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser une division parcellaire,  
Considérant qu'il est nécessaire d'avoir des précisions quant aux conséquences de cette décision,  
Vu la commission PTVA du 4 mars 2025,

Il est proposé au conseil municipal de reporter ce point ultérieurement après avoir échangé avec les gérants.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, de proposer aux gérants du camping une réunion avec les membres de la commission patrimoine et vie associative, afin d'échanger sur les attentes et conséquences pour chacune des parties.

## **N° 03/03/2025 – CPIE FORET DE BROCELIANDE : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE SALLE**

M. le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier du CPIE Forêt de Brocéliande sollicitant la mise à disposition gratuite de l'espace Eon de l'Etoile dans le cadre du festival de la biodiversité en Brocéliande. Dans le cadre de cette manifestation, une soirée « projection-débat » est prévue, le samedi 12 avril 2025.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur cette demande.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité et par vote à mains levées, de mettre l'espace Eon de l'Etoile à disposition du CPIE pour cette soirée « projection-débat ».

## **N° 04/03/2025 – COMMERCE MULTISERVICES : courrier de M. et Mme Jérôme Rouault**

Vu le courrier reçu le 11 février 2025 faisant état des soucis rencontrés par M. et Mme Jérôme Rouault, gérants de la Sarl Un Brin de campagne dans l'assiette,

Suite au rendez-vous organisé entre les gérants et M. le Maire,

Il est présenté à l'assemblée la demande de suspension de loyer sollicitée par M. et Mme Rouault.

Considérant que des informations complémentaires sont nécessaires pour prendre une décision dans la durée.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et par vote à mains levées, de suspendre le loyer pour le mois d'avril 2025.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## N° 05/03/2025 : ANNULATION DE TITRES

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il a été sollicité par le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Plescop pour l'affectation d'une personne au sein de la collectivité.

L'intéressée ayant des heures de TIG à effectuer, il a été convenu entre elle et M. le Maire que des heures complémentaires seraient réalisées afin d'éteindre sa dette communale, dont le montant s'élève à 110.20 € et correspondant à des repas de cantine pour ses enfants datant de 2022.

Les heures ayant été réalisées, M. le Maire propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable à l'annulation des titres ci-dessous :

Année	N° de titres	REF	Montant du
2022	T-217	Facture 186 du 28/02/2022	23.20
2022	T-493	Facture 391 du 31/05/2022	34.80
2022	T-575	Facture 461 du 07/07/2022	52.20

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'annuler les titres précités et charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## N° 06/03/2025 : RENATURATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les esquisses étudiées par la commission chargée de ce programme.

Les devis correspondants n'étant pas tous réceptionnés, il propose à l'assemblée de reporter ce point à la réunion du conseil municipal du mois d'avril prochain.

## N° 07/03/2025 : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025

Madame Sarah MULLER, Adjointe au Maire présente les dossiers de demandes de subventions déposés en Mairie, étudiés lors de la commission Patrimoine Tourisme et Vie Associative en date du 04 mars 2025,

Le conseil municipal, doit se prononcer sur les demandes des organismes suivants, pour l'année 2025. Après étude et délibération, le Conseil Municipal DECIDE, par un vote à mains levées, de se prononcer comme suit :

Organismes scolaires - voyages : 40.00 € par enfant (à l'unanimité), pour :

- les enfants scolarisés dans les écoles de Concoret,
- les enfants de la commune scolarisés dans les collèges et les lycées de secteur (Mauron, Guer, Ploërmel).

Organismes scolaires – Fonctionnement : 20.00 € par enfant, soit :

- Ecole du Taureau Bleu de Concoret (46 enfants) : 920.00 € (unanimité)
- Ecole Saint Laurent de Concoret (27 enfants) : 540.00 € (9 Pour et 1 Contre)

Organismes de Formation (MFR, Chambre des métiers) : 40.00 € par élève (à l'unanimité)

Associations communales :

- CPIE Forêt de Brocéliande : 1 500.00 € (à l'unanimité)
- La Maison d'Ernestine : 500.00 € (à l'unanimité)
- L'Arbre à Jeux : 600.00 € (à l'unanimité)
- USPC : 700.00 € (à l'unanimité)
- Brocéliande Moto Verte 800.00 € (à l'unanimité)
- ACCA (70 €/piéteur) 350.00 € (à l'unanimité)

Autres associations :

- Cadets de Mauron : 200.00 € (à l'unanimité)
- Banque Alimentaire : 85.00 € (à l'unanimité)
- Restos du Cœur du Morbihan : 150.00 € (à l'unanimité)
- Alcool assistance : 50.00 € (à l'unanimité)
- Handisport pays de Ploërmel : 250.00 € (à l'unanimité)
- Rugby Club pays de Mauron : 20.00 € (à l'unanimité)
- Sauvegarde du Val sans Retour : 153.00 € (à l'unanimité)

Monsieur le Maire est autorisé :

- à inscrire les crédits au budget communal 2025,
- à solliciter les justificatifs nécessaires aux différents organismes,
- à procéder aux mandatements correspondants

<b>N° 08/03/2025 : PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL</b>
--

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'historique du litige qui oppose M. et Mme Eric COTTET, M. Marc PERRICHOT et la Commune de Concoret.

Suite à la séance plénière du 06 décembre 2024, il a été convenu entre les parties que la commune verserait à M. et Mme COTTET une indemnité d'un montant de 3 000 €.

Vu le protocole d'accord transactionnel, entre M. Eric COTTET, Mme Mireille COTTET née DEJOUANIS, M. Marc PERRICHOT et la Commune de Concoret, reçu le 07 mars 2025 pour paraphe et signature,

Il est proposé à l'assemblée de valider ce protocole et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées, DECIDE, d'autoriser le Maire à signer ledit protocole et le charge de l'exécution de la présente délibération.

## QUESTIONS DIVERSES

- Marche REMT : organisée le samedi 22 mars 2025, pour fêter avec RMET le prochain retour du train
- CCID : date de la prochaine réunion fixée au mardi 1<sup>er</sup> avril 2025, à 20h30
- Courrier de Mme Colette LE MELLECC domiciliée au 2, la Gourichais
- Gestion du personnel : point sur la situation et sur les changements à venir
- Prochaines dates de réunion : - commission des finances le 25 mars
  - o Réunion du conseil municipal : 08 avril
- PLU : avancée du dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Ronan COIGNARD,  
Maire de Concoret

Déborah GARCIA,  
Secrétaire de séance